



# DECISION DU MAIRE

PRISE LE 23 MAI 2019

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES DELIBERATIONS  
DES 30 MARS 2014 ET 25 JUIN 2015 ET DU 28 MARS 2019

Activités Economiques

S.Senebier

2019- n° 110

**OBJET : avenant au bail commercial du Relais du Lac sis 1 av Beauséjour/2 av Lamartine**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du 30 mars 2014 et du 25 juin 2015 et du 28 mars 2019 au terme desquelles il a reçu délégation d'attributions du Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency est propriétaire d'un local commercial sis 1, avenue de Beauséjour/ 2, avenue Lamartine 95230 Soisy-sous-Montmorency acquis par acte de propriété du 3 novembre 2011, pour lequel un bail commercial est en cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour se terminer à pareille époque des années 2018, 2021 et 2024.

**CONSIDERANT** qu'une période de travaux se déroule depuis plusieurs mois aux abords immédiats du commerce, occasionnant par conséquent une baisse de la fréquentation de l'activité,

## DECIDE

**Article 1 :** la signature d'un avenant au bail commercial stipulant l'application d'une baisse de loyer de moitié à partir du mois de Juin 2019 jusqu'au mois de Novembre 2019 inclus,

**Article 2 :** la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Madame la Trésorière Principale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
095-219505989-20190523-DEV2019DEC110-CC

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 23/05/2019

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 24 Mai 2019

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.